

FORMATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CSE (moins de 300 salariés)

Durée :	3 jours (21h), pour un effectif supérieur ou égal à 50 salariés et inférieur ou égal à 300 Salariés.		
Modalités d'organisation :	Dates de la formation : Horaires de formation : Lieu de la formation :	Cf. convention de formation	Nombre de participants : 1 à 10 Organisation de la formation : en continu
Public visé :	Représentants du personnel au Conseil Social et Economique (CSE)		
Prérequis :	Absence de prérequis.		
Objectifs :	Etre en mesure de : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les capacités à déceler et à mesurer les risques professionnels ➤ Développer les capacités à analyser les conditions de travail ➤ Acquérir des connaissances permettant d'assurer efficacement les missions du CSE (ressources, textes réglementaires, informations) ➤ Développer des savoir-faire (analyses d'accidents, évaluation des risques, méthodes d'analyses des manutentions) ➤ Faciliter la mise en œuvre des moyens de prévention les mieux adaptés 		
Moyens pédagogiques :	Exposés ponctuels, brochures, exercices, fiches pratiques, études de cas, travail de groupe, débats, etc...		
Intervenant	Formateur compétent en institutions représentatives du personnel. NB : Le CV de l'intervenant est joint au présent programme.		
Sanction de la formation :	Une attestation de stage est remise à tout stagiaire ayant suivi avec assiduité l'ensemble de l'action de formation.		

PROGRAMME (PARTIE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL) :

Journée 1

- **Introduction**
 - Présentation de la formation
 - Autodiagnostic
 - Présentation des stagiaires

- **Les fondements SSCT**
 - Définition
 - Les missions SSCT du CSE
 - La composition
 - Le fonctionnement
 - Les moyens
 - S'informer et communiquer

Journée 2

- **La prévention**
 - Définition
 - Les enjeux, les acteurs
 - Le mécanisme d'apparition d'un dommage
 - Les principes généraux de prévention
 - Les valeurs et les bonnes pratiques en prévention
 - Les risques
 - La pénibilité
 - L'étude de postes
 - L'évaluation des risques
 - Le document unique

Journée 3

- **Accidents du travail et maladies professionnelles**
 - Définitions
 - Statistiques
 - Les responsabilités
 - Le droit de retrait
 - La déclaration et la gestion des AT / MP
 - Les premiers secours
 - L'analyse de l'accident
 - L'arbre des causes